



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 131926

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les contrôles opérés par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) au sein des associations. Corps interministériel de contrôle, d'audit et d'évaluation des politiques sociales, l'IGAS est rattachée aux ministres en charge des affaires sociales, elle intervient également à la demande du Premier Ministre ainsi que du ministre en charge des comptes sociaux. Par ailleurs, la loi du 28 mai 1996 lui donne compétence sur l'ensemble des institutions qu'elles soient publiques (État, collectivités territoriales, agences, etc.) ou privées (entreprises, associations) dans les domaines de la sécurité sociale et de la prévoyance sociale, de la protection sanitaire et sociale, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dès lors qu'elles bénéficient de fonds publics ou font appel à la générosité du public. Aussi aimerait-elle savoir combien d'associations ont été contrôlées ou auditées depuis 1996 par l'IGAS.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131926

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2974

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)